Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Ateliers vacances du 19 au 29 avril 2021

Le déroulement des ateliers vacances est soumis à la situation sanitaire et aux décisions des Autorités fédérales et cantonales. Enfance & Jeunesse se réserve le droit d'annuler cette prestation en tout temps, en fonction de l'évolution de la situation coronavirus et des recommandations du Conseil fédéral et du Canton. Nous vous tiendrons informés dans la mesure du possible dans les meilleurs délais.

Les enfants sont encadrés par le personnel de toutes les structures du réseau. Le lieu sera défini selon le nombre d'enfants inscrits et en fonction de leur âge. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) entre 8h et 9h et le(s) récupérer entre 17h30 et 18h15, pour permettre un bon déroulement de la journée.

Deux sorties sont organisées les 21 et 26 avril, l'enfant est accueilli toute la journée.

Le bulletin d'inscription est à retourner dûment complété, daté et signé, avant **le lundi 14 mars 2022** à :
AJERE – Rue du Temple 7b – 1180 Rolle ou par courriel à andreane.piccand@enjeu.ch

Nom & Prénom de l'enfant : …… Né(e) le :……

Classe fréquentée : …… Particularités : ……

Santé – Allergies – Intolérances alimentaires : ……
(selon formulaire Eldora rempli)

Placé(e) habituellement à : ☐ La Barcarolle ☐ L'Arc-en-ciel ☐ Les Vents d'Anges ☐ La Petite Poste
☐ Bellefontaine ☐ Le Cygne ☐ La grande échelle ☐ Accueillante en milieu familial ☐ Autre

Les parents ayant besoin d'une prise en charge entre 7h00 et 8h00 sont priés de l'indiquer ci-dessous
(sous réserve du nombre d'enfants inscrits, demande validée dès que possible) :

	07h00	08h00 – 11h30	11h30 – 13h30/14h	13h30/14h – 18h30
Mardi 19 avril				
Mercredi 20 avril				
Jeudi 21 avril				
Vendredi 22 avril				
Lundi 25 avril				
Mardi 26 avril				
Mercredi 27 avril				
Jeudi 28 avril				
Vendredi 29 avril				

Extrait du règlement art. 2.5
La prise en charge durant les périodes de vacances scolaires fait l'objet d'une demande au moyen du formulaire ad hoc.
Un contrat spécifique est établi pour cette période de prise en charge sur la base du formulaire précité complété par les parents. En cas de dédite du contrat une semaine avant le début du 1er jour des vacances scolaires, une participation de l'ordre de 20% + CHF 50.00 de frais d'annulation seront facturés aux parents (sauf cas exceptionnel majeur : maladie, accident sur présentation d'un certificat médical) pour permettre à la structure de faire face à ses dépenses. Tout désistement après cette date sera pleinement facturé.

Lieu & date : …… **Signature :** ……

Enfance & Jeunesse
Réseau AJERE
Association intercommunale de Rolle et environs
Rue du Temple 7B – 1180 Rolle
T: 021 822 40 50 – info@enfance-jeunesse.ch
www.enfance-jeunesse.ch